

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2025

Référence
D2025_68

Objet de la délibération
Délibération pour l'acceptation d'un échange de propriété entre parcelles appartenant à la commune et à la société RTE dans le cadre de l'extension de la sous-station électrique de TIVERNON

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	5	6

Date de la convocation
03/12/2025

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi douze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPERAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie.
M. MORGEAT Guillaume.

Excusé(e-s) : BEDU Stéphane (pouvoir à M. MORGEAT Guillaume)

Absent(e-s) : MARTIN Joseph, FLEUREAU Éric

A été nommé(e) secrétaire : Anne Claire DESFORGES

Objet de la délibération : Délibération pour l'acceptation d'un échange de propriété entre parcelles appartenant à la commune et à la société RTE dans le cadre de l'extension de la sous-station électrique de TIVERNON

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la sous station électrique, propriété de RTE.

La société RTE nous propose un échange de terrain afin de décaler le chemin communal autour de la sous station.

Après division parcellaire, les parcelles suivantes ont été créées selon le plan établi par le cabinet géomètre expert GEOFIT présenté au conseil et annexé à la présente :

- La parcelle cadastrée ZA 70 et parcelle extraite du domaine public de la commune de TIVERNON, représentée en teinte orange, sur le plan présenté, correspondant à l'empiètement du chemin rural actuel, propriété de la commune.
- Lot B (ZA1p) 17ca, lot D (ZA83p) 12a24ca, lot H (ZA3p) 15a23ca représentée en teinte bleue sur le plan présenté, créés par RTE,
Sont échangés.

Les conditions de cet échange seront établies par notaire, à la

charge de RTE.

Cet échange est conclu sans soule.

Les Frais d'actes Notarié et d'enregistrement au cadastre sont à la charge de RTE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'échange des parcelles ZA 70 et parcelle extraite du domaine public de la commune de TIVERNON, représentée en teinte orange correspondant à l'empiètement du chemin rural.

Avec le Lot B (ZA1p) 17ca, lot D (ZA83p) 12a24ca, lot H (ZA3p) 15a23ca représentée en teinte bleue, selon le plan établi par le cabinet géomètre expert GEOFIT et annexé à la présente.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique d'échange.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET